



# Charte Patrimoine et Paysages pour Demain du Pays Midi-Quercy

4.4

## PLAN DE PAYSAGE TERROIR QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON



URBANISME & ACOUSTIQUE

JP. HEGOBURU

PARCOURIR

J. BERTANAÏA  
F. MAUXION

REPÉRAGE

S. HOCHARD  
B. REDON  
L. BOUTOT





## • SOMMAIRE

### 1 ■ INTRODUCTION-----5

- La charte Patrimoine et Paysages pour Demain-----7
- Le Plan de paysage du terroir Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron-----8
- Le terroir du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron-----11

### 2 ■ ENJEUX-----15

- Enjeux stratégiques pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire-----17
- Enjeux pour la découverte visuelle-----19
- Enjeux pour le patrimoine culturel et les éléments remarquables non protégés -----23
- Enjeux pour les éléments remarquables du patrimoine naturel protégé et non protégé -----27
- Enjeux pour l'agriculture et le paysage-----28
- Synthèse des enjeux -----31

### 3 ■ PROJET DE PAYSAGE -----33

- Les objectifs-----35
- La stratégie-----36

### 4 ■ PLAN D' ACTIONS-----39

- Les actions en cours-----41
- Les propositions d'actions complémentaires du Plan de paysage-----43

### 5 ■ OUTILS POUR L'ACTION -----47

- Les palettes végétales préconisées sur le terroir Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron-----49



# 1

## INTRODUCTION



## • **La charte Patrimoine et Paysages pour Demain**

La vaste mobilisation des élus et la démarche partenariale qui ont conduit à l'élaboration de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain et aux Plans de paysage ont été initiées par le Pays Midi-Quercy en associant les élus, les membres du Conseil de Développement et les partenaires locaux. Questionnaire à la population, groupes de réflexion thématiques, ateliers de travail, réunions locales, visites de terrain, circuits en bus à travers le Pays ont permis une prise de conscience réellement partagée des ressources et des enjeux dans les diverses communes du Pays, même éloignées les unes des autres.

Cette démarche a abouti à 3 **documents de référence** :

- Le « Diagnostic partagé »
- Les « Enjeux et stratégie »
- La « Charte contractuelle »

Elle a également permis la mise en place d'une « **Boîte à outils** » à disposition des élus et des partenaires locaux comprenant :

- Des fiches de recommandations transversales à engager par le Pays pour faire connaître et faire vivre la charte par tous les élus, les partenaires, les acteurs de la vie locale, les habitants ;
- Des fiches de recommandations thématiques qui constituent la référence commune du mode d'application de la charte pour l'ensemble des élus et des partenaires associés à cette charte.

La charte Patrimoine et Paysages pour Demain est, enfin, déclinée dans les « Plans de paysage » :

- Le Plan de paysage du Pays, détaillé dans le document 4.1
- Les Plans de paysage des terroirs, détaillés dans les documents 4.2 à 4.4.

**Le présent document 4.4 concerne le Plan de paysage du terroir Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron.**

La notion de « terroir » est une simple question de terminologie recoupant à la fois unités paysagères et limites administratives. En fait, les trois terroirs identifiés correspondent aux territoires délimités par chaque structure intercommunale (à l'exception du regroupement de la Communauté de communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron avec la Communauté de communes du Quercy Vert).

## • **Le Plan de Paysage du terroir Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron**

Le projet de paysage du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron propose un plan d'action spécifique au terroir, à mettre en œuvre pour les dix ans à venir.

### ▪ **Les objectifs de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain**

- Après le rappel des enjeux stratégiques au niveau du Pays pour faire face aux dynamiques d'évolution du territoire, ils redonnent le cadre de toutes les actions de la charte paysagère, à savoir :

1. Développer la qualité globale au niveau du territoire du Pays Midi-Quercy, sa capacité d'accueil et d'attractivité, conformément à la charte de Développement Durable du Pays.
2. Valoriser son patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur sa diversité environnementale, la diversité des paysages, des matériaux et des savoir-faire.
3. Structurer un niveau d'excellence dans la mise en œuvre des actions par la mise en place d'une labellisation des projets initiés dans le cadre de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain.
4. S'impliquer dans une démarche d'évaluation permanente pour rendre les acteurs du territoire de plus en plus compétents en matière de paysage et de patrimoine.

### ▪ **Les projets pilotes**

- Ils constituent les premiers projets expérimentant la mise en œuvre de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain. Ces projets pilotes répondent à un cahier des charges commun et constituent le laboratoire expérimental de la mise en œuvre de la charte dont il faudra tirer les enseignements pour les autres projets et actions (critères de labellisation).

### ▪ **Les actions transversales**

- Le Pays Midi-Quercy assurera le lancement, la coordination des actions de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain, en particulier des 10 actions transversales ainsi que leur évaluation.
- Le terroir du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron assurera la déclinaison locale de ces 10 actions transversales qui seront complétées, renforcées par le **plan d'action spécifique au terroir**.

Le terroir du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron assurera également la traduction réglementaire des recommandations et des actions de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain dans les documents d'urbanisme communaux (Carte Communale, Plan Local d'Urbanisme, ZPPAUP\*) et intercommunaux (Schéma de Cohérence Territoriale) de son territoire.

\* ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.



## ▪ Le Plan de paysage

Le Plan de paysage permet de cibler les recommandations et les axes stratégiques de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain sur les enjeux spécifiques et les sites prioritaires du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron.

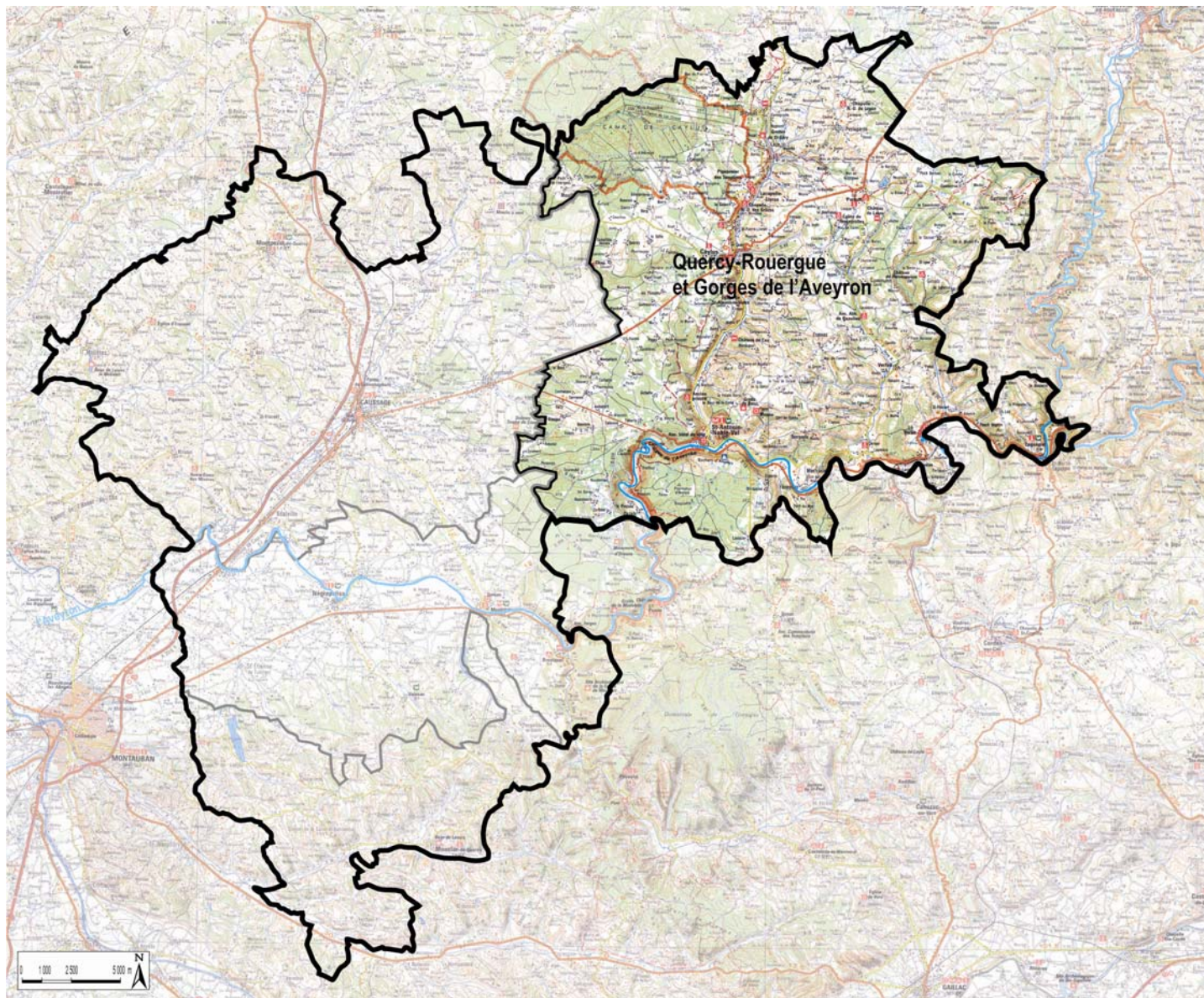
Il constitue le cadre d'un programme d'action pluriannuel. Dans ce document, on pourra trouver :

- *Les enjeux sur le territoire.* Ce chapitre rappelle à quels défis la charte paysagère devra faire face, accompagnés des grandes orientations pour y répondre.
- *Le projet de paysage.* Il synthétise ces grandes orientations en objectifs et stratégie. Il forme la référence, le fil conducteur qui guidera les choix au long des années et au travers des modifications successives.
- *Le plan d'actions.* Il rappelle les actions déjà lancées et prévues. Il propose des actions complémentaires (en terme de territoire et en terme de thématiques, afin que le programme d'actions de la charte couvre l'ensemble des enjeux).

Ces matériaux permettront aux acteurs locaux d'élaborer un **programme d'actions pluriannuel.**

- *Les outils pour l'action :* palettes végétales préconisées sur ce terroir.

- **Carte du terroir dans le Pays Midi-Quercy**



## • **Le terroir du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron**

### ▪ **Présentation**

#### **Le terroir du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron compte :**

- Les communes suivantes :

- |                            |                 |
|----------------------------|-----------------|
| . Castanet,                | . Caylus,       |
| . Cazals,                  | . Espinas,      |
| . Féneyrols,               | . Ginals,       |
| . Lacapelle-Livron,        | . Laguépie,     |
| . Loze,                    | . Mouillac,     |
| . Parisot,                 | . Puylagarde,   |
| . Saint-Antonin-Noble-Val, | . Saint-Projet, |
| . Varen,                   | . Verfeil       |

- Soit **16 communes** sur les 48 communes du Pays.
- En nombre d'habitants : **7 350 habitants**, qui représentent 18 % de la population du Pays (près de 40 000 habitants) pour 40 % de sa surface (**45 940 hectares** pour 118 875 hectares).
- Et en densité : 16 hab/km<sup>2</sup>.

La population du terroir de Quercy-Rouergue a tendance à augmenter au centre et à diminuer sur les franges est et sud, soit pour des raisons d'enclavement (frange est du département) soit pour des raisons de pertes d'emplois industriels.

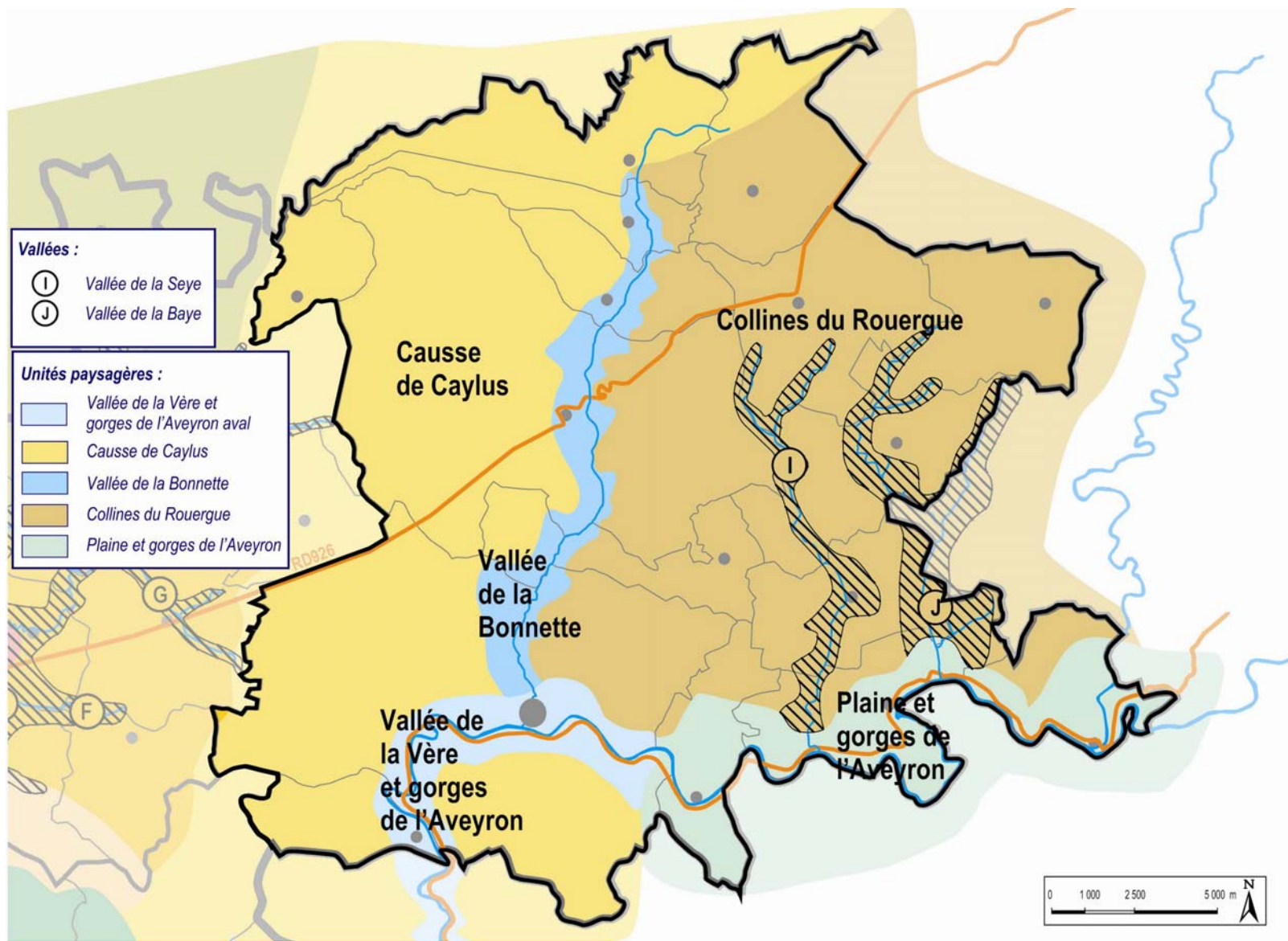
Ces deux facteurs de diminution de population masquent une augmentation légère du nombre d'habitants dans les autres communes essentiellement situées sur l'axe de la Bonnette.

En effet, le recensement sur l'ensemble du terroir montre une diminution globale de la population entre les deux recensements de 1990 (7451 habitants) et 1999 (7 351 habitants).

#### **Les fondements et les particularités du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron :**

- Le Quercy-Rouergue présente une grande variété de sols et sous-sols qui elle-même a produit une diversité de milieux naturels, de modes de faire-valoir agricoles, d'urbanisations, et donc une multitude de paysages.
- Cette multitude de paysages est toutefois unifiée par le réseau hydraulique, la trame végétale homogène et les matériaux de construction, qui parsèment et parcourent le terroir.
- En effet, l'adaptation permanente des habitants aux contraintes et potentialités locales a produit une très grande richesse patrimoniale : le Quercy-Rouergue compte de nombreux bastides, monuments, édifices religieux, des pigeonniers, des moulins, des murs, des calvaires, etc. tous utilisant le matériau local : la pierre.

• **Carte des unités paysagères du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron**



- Le réseau hydrique unifie le territoire dans une direction commune, la rivière Aveyron, mais aussi inscrit dans l'espace des limites à quatre unités paysagères :

. 2 principales unités de coteaux et plateaux :

**1- Le Causse de Caylus (y compris le Causse d'Anglars),**

**2- Les Collines du Rouergue.**

. 2 principales unités de vallées :

**3- La vallée de l'Aveyron, sous forme de deux sous-unités** (plaine et gorges de l'Aveyron / vallée de la Vère et Gorges de l'Aveyron),

**4- La vallée de la Bonnette.**

- Ces quatre unités forment l'identité paysagère du Quercy-Rouergue, à l'interface avec les départements voisins du Lot, de l'Aveyron et du Tarn, qui se prolongent en elle.
- L'occupation des sols est dominée par l'agriculture et la forêt. Les urbanisations ponctuent régulièrement les espaces. Elles sont reliées entre elles par un réseau routier dense.

## ▪ **Analyse des paysages**

L'action sur le paysage tient compte de leurs potentiels :

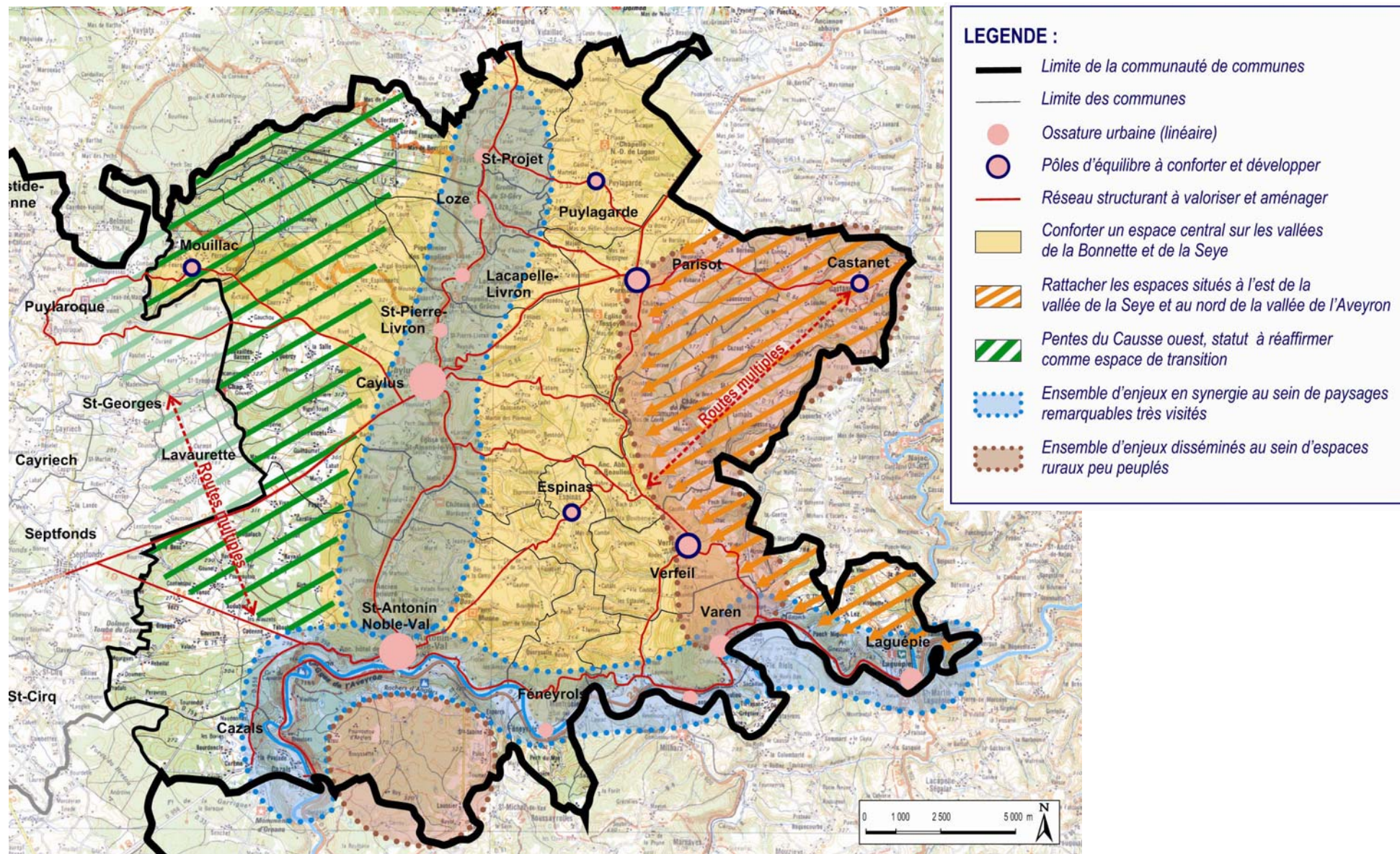
- du nombre d'éléments différents dans un même site et du nombre d'articulations entre eux (exemple : une ferme avec des arbres au centre de pièces agricoles cernées par des haies laissant apercevoir un hameau au second plan et la route qui les relie...),
- plus rarement, d'un élément du vocabulaire qui domine largement et par cette domination même, impose une nouvelle organisation de l'espace (exemple : les falaises des Gorges de l'Aveyron).



# 2

## ENJEUX

• Carte des enjeux stratégiques pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire





## • **Enjeux stratégiques pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire**

### ▪ **Dynamiser le développement de l'Est du territoire**

#### « **Un Pays où bien vivre et mieux travailler** »

- Renverser la tendance au dépeuplement et à la déprise, par une dynamique solidaire au niveau du Pays.
- Actions emblématiques :
  - . Reconquête paysagère,
  - . Valorisation des portes d'entrées touristiques,
  - . Valorisation identitaire des bourgs,
  - . Accompagnement des mutations de l'agriculture dans le respect des milieux.

### ▪ **Conforter une ossature urbaine linéaire constituée par :**

- Le long de la Bonnette : St-Antonin-Noble-Val / Caylus / Lacapelle-Livron / Loze / St-Projet.
- Le long de l'Aveyron : St-Antonin-N.Val / Féneyrols / Varen / Laguépie.

### ▪ **Conforter des pôles d'équilibre maillant le terroir :**

#### **Bassin de la Seye :**

- Verfeil-sur-Seye
- Puylagarde
- Parisot

#### **Bassin de la Baye :**

- Castanet

#### **Bassin de la Lère :**

- Mouillac

→ **Prise en compte de ces 2 enjeux** : Etablir un programme visant à compléter en priorité les opérations d'aménagement de ces bourgs : partir de ce qui a été fait et de ce qui est prévu, prévoir des aménagements qui homogénéiseront l'ensemble dans le cadre de la charte paysagère.

### ▪ **Valoriser et aménager le réseau routier structurant**

Le réseau routier est formé de routes départementales et communales. La hiérarchie administrative du réseau correspond bien à sa configuration sur le terrain : les routes départementales maillent efficacement le territoire en reliant les urbanisations et donnent accès à la plupart des sites. L'enjeu est de valoriser en priorité ces départementales comme vecteurs de découverte des sites du patrimoine et des paysages.

→ **Prise en compte de cet enjeu** : Etablir un programme d'actions en partenariat avec le Conseil Général visant à mieux connaître les perceptions actuelles des paysages depuis les routes et leurs évolutions, compléter les signalisations des sites, certaines plantations d'alignement, valoriser le patrimoine situé aux abords de la route, souvent privé. En résumé faire de ce réseau un véritable outil de découverte et de valorisation du premier plan paysager.

- **Conforter un espace central vallées de la Bonnette et de la Seye, maillé de routes de découverte reliées aux pôles urbains et villageois**

Cet espace central constitue le cœur du Quercy-Rouergue. Terroir d'influences, c'est là que celles-ci se rencontrent et produisent une identité spécifique.

L'enjeu réside dans la reconnaissance et la préservation de cette identité : par exemple rencontre de styles architecturaux, mélange de matériaux de toitures (voir à Espinas, à Parisot), formes des valonnements confrontant plateaux caussenards et amorces de collines rouergates, interpénétrations de milieux naturels.

→ **Prise en compte de cet enjeu** : Axer en priorité les actions sur ce secteur à travers sans doute des sites emblématiques comme la vallée de la Bonnette, le site de l'ancienne Abbaye de Beaulieu, Varen, Verfeil-sur-Seye.

- **Rattacher les espaces situés à l'est de la vallée de la Seye et au nord de la vallée de l'Aveyron à l'espace central, par des itinéraires attractifs**

Ces espaces aux confins du département perdent des habitants. Ils sont enclavés, mais situés entre des sites de grande qualité (vallée de la Bonnette, vallée de l'Aveyron dans le département de l'Aveyron). Ils pourraient jouer un rôle d'espace de respiration et d'hébergement.

→ **Prise en compte de cet enjeu** : Il est très important de faciliter les liaisons par une meilleure mise en scène paysagère et patrimoniale des itinéraires : signalisation directionnelle et patrimoniale précise et nombreuse, points de vues depuis les routes mieux entretenues, aménagés et signalés ; routes attractives et visibles dans l'espace (par exemple par complément des plantations d'alignements). Cependant ces routes doivent garder leurs caractères actuels et notamment la signalisation doit se limiter à l'indispensable.

- **Assurer la transition, par le Causse ouest de Caylus et les Pentes du Causse, avec le Quercy Caussadais**

Ce paysage qui est un prolongement vers le sud du Causse de Limogne (Lot) s'insère dans le Pays Midi-Quercy. C'est aussi un espace de liaison possédant une multitude de variations de l'ouest (près de Septfonds) vers l'est (près de Caylus). Simultanément aux efforts faits pour préserver la structure spécifique du Causse, il convient d'agir finement pour prendre en compte ces variations qui favorisent la continuité territoriale.

→ **Prise en compte de cet enjeu** : Analyser finement les paysages du Causse dans leurs variations et les prendre en compte dans les actions paysagères (par exemple : pierres levées et pierres couchées pour la réalisation de murets).

## • **Enjeux pour la découverte visuelle**

Voir la carte page suivante.

### ▪ **Maîtriser les cônes de vision, les co-visibilités...**

Cet enjeu concerne les cônes de vision emblématiques du Pays qui s'exercent depuis les routes de découverte, depuis les bourgs, vers les bourgs, monuments et sites particuliers.

Certains sont mentionnés sur les cartes ; d'autres pourront être recensés en fonction des priorités propres aux autres thèmes de la valorisation paysagère du territoire.

#### → **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement sur** certains cônes de vision emblématiques ; ceux qui sont répertoriés sur la carte et d'autres à proposer par les communes, en fonction de la fréquentation des sites.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 11, 28 et 30 situées dans la « Boîte à outils ».
- S'assurer de l'état actuel et de la pérennité des cônes de vision à moyen terme (type de végétation en cours de croissance, projets de constructions...).
- Mettre en place des actions de reconquête et de gestion.
- Prendre en compte les cônes de vision à sauvegarder dans les projets de constructions ponctuelles ou d'urbanisme.

### ▪ **Enjeux de découverte, d'itinérance, de maillage, de liens**

Cet enjeu présuppose que le développement de l'activité touristique soit en grande partie axé sur l'idée **de découverte**.

La découverte du Quercy-Rouergue nécessite la valorisation et la médiatisation d'ingrédients qui existent déjà mais ne sont pas forcément mis en réseau :

- . l'ossature urbaine en chapelet et en pôles d'équilibre,
- . les routes et chemins qui les relient,
- . les panoramas que ces itinéraires permettent d'appréhender,
- . les éléments ponctuels disséminés que l'on peut découvrir,
- . les vecteurs de rencontre avec les acteurs locaux et habitants, que sont la connaissance de savoir-faire, de productions, d'activités caractéristiques.

Le maillage permet de passer d'un itinéraire à un autre et de composer ainsi un itinéraire à la carte.

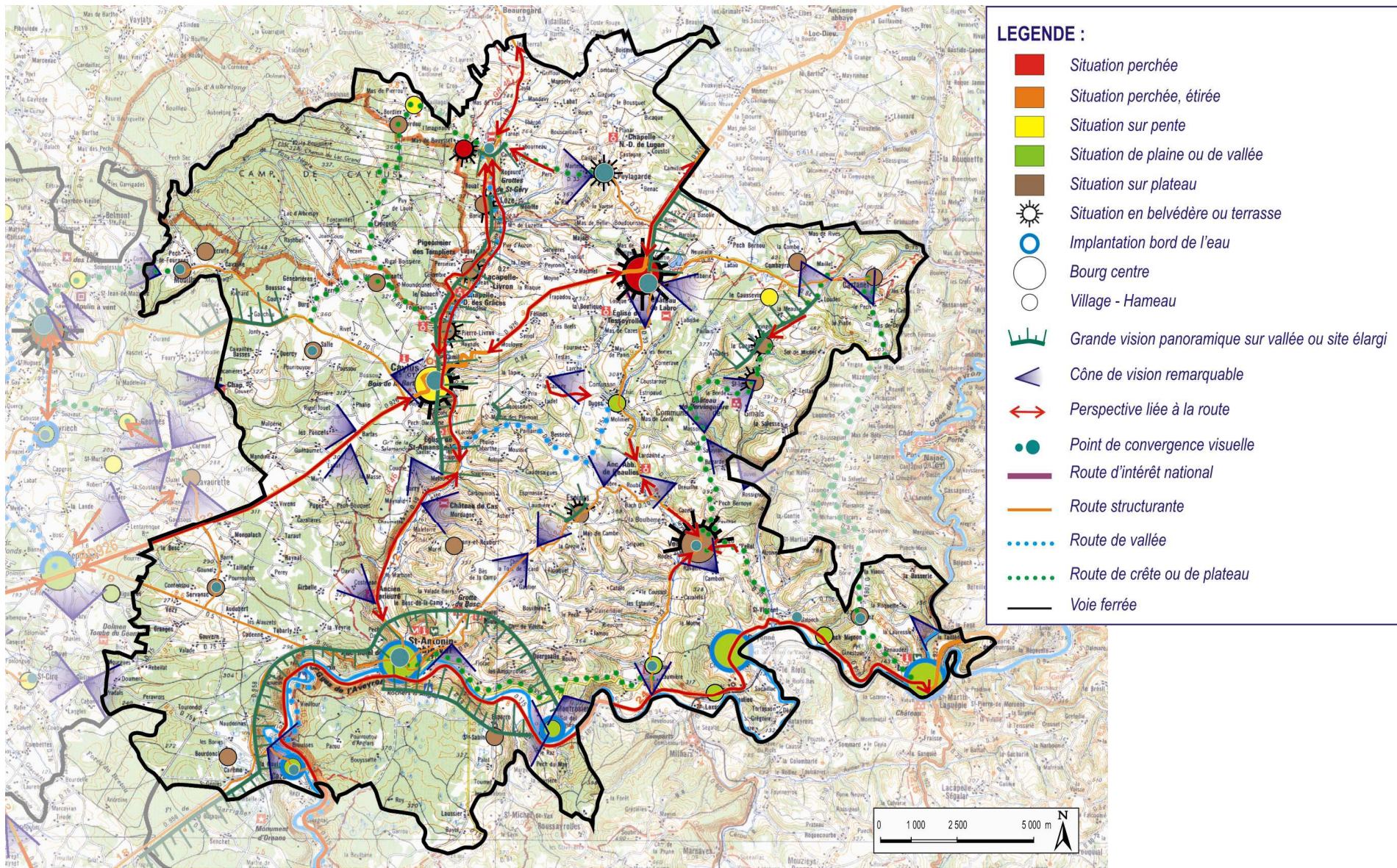
Les paysages seront lisibles s'ils permettent une perception, forcément parcellaire mais simultanée, des pratiques agricoles, de la diversité des milieux naturels, et du patrimoine culturel.

#### → **Prise en compte de cet enjeu :**

**Il convient sans doute tout d'abord d'optimiser ce qui existe.**

- Le maillage des acteurs touristiques pour développer les produits, les offres structurées, notamment en termes de séjour.

• Carte de découverte visuelle du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron



- La valorisation touristique des richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du territoire,
- La démarche de mise en marché des produits du terroir : promotion, communication, commercialisation.

**Les Portes du Pays** informent de l'entrée dans celui-ci et du contenu de ce qu'il est possible d'y faire, d'y trouver. Elles peuvent donner un échantillonnage des productions et des activités en associant le village ou le bourg le plus proche (village-étape).

Les portes sont les suivantes en Quercy-Rouergue :

- . Cérou (Milhars, pour le département du Tarn),
- . Vallée de l'Aveyron (Laguépie/St Martin Laguépie, pour les départements du Tarn, de l'Aveyron),
- . Rouergue (Parisot, pour le département de l'Aveyron),
- . Causse (St-Projet, pour le département du Lot).

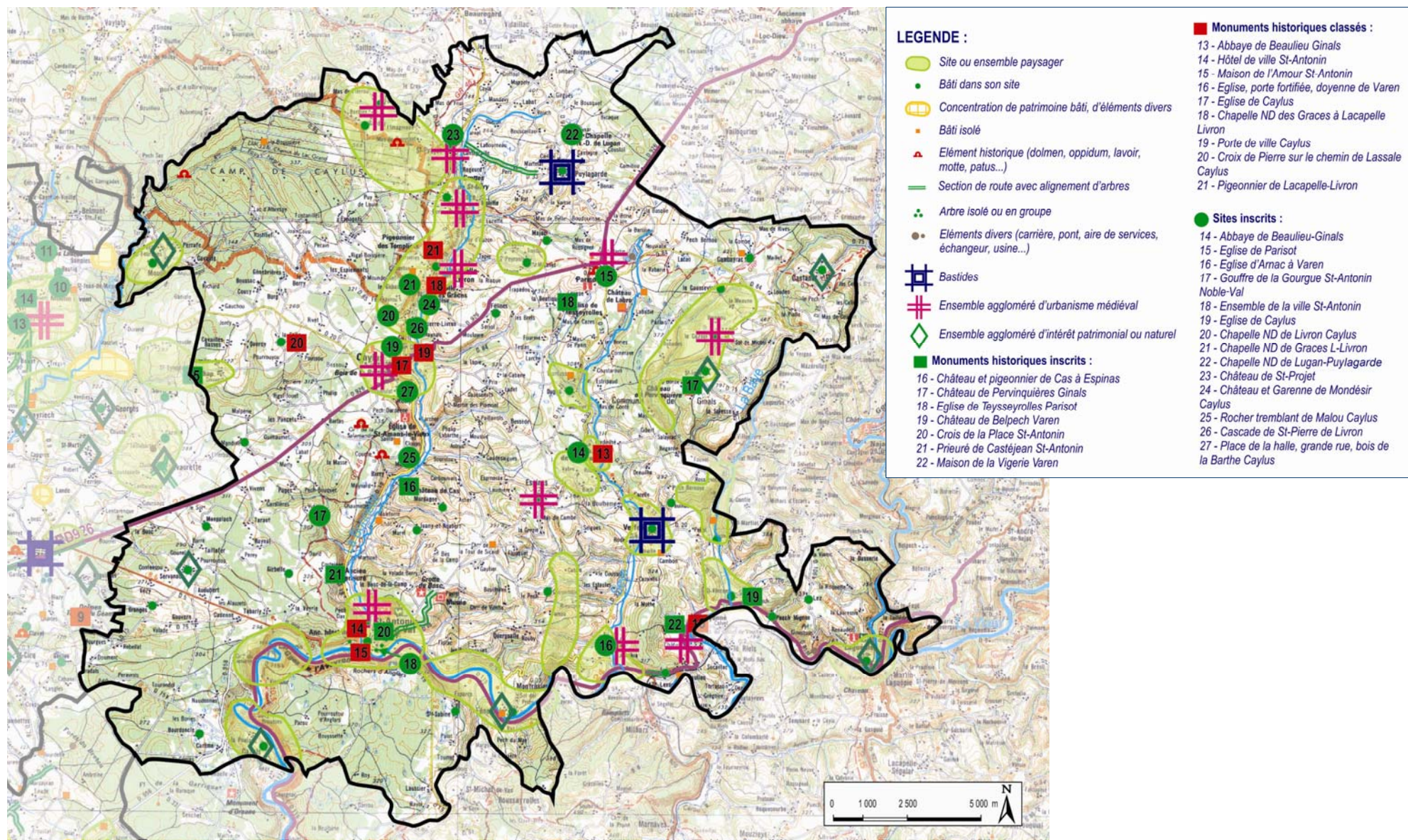
- Toutes les fiches de recommandations thématiques concourent à faciliter une découverte fructueuse du Quercy-Rouergue, en mettant en cohérence spatiale les diverses actions de telle façon que, sur un thème ou un autre, l'ensemble du territoire soit pris en compte (ou répartir les actions pour que tous les acteurs locaux se sentent concernés) ; voir la fiche n° 27 de la « Boîte à outils » (Les portes d'entrées du Pays).
- Recenser et capitaliser les actions touristiques déjà menées ou en cours, effectuer une synthèse et un bilan de ces actions par rapport à un objectif de développement touristique à confirmer.

- Utiliser les commerces et services déjà existants sur les sites des Portes de Pays, les faire travailler en commun à cet enjeu de découverte.
- Mettre en œuvre des actions complémentaires si nécessaire. Que ce réseau maillé permette de découvrir toutes les richesses du patrimoine bâti, naturel, culturel et paysager du Pays :
  - . les bourgs et villages les plus attractifs,
  - . le patrimoine culturel et paysager protégé et non protégé, le petit patrimoine rural,
  - . les points de vues paysagers remarquables,
  - . les milieux naturels « ordinaires »,
  - . les vallées et les cours d'eau...

→ **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement sur :**
  - . Les actions les plus porteuses qui peuvent être lancées facilement et rapidement. Prendre en compte les projets existants (par exemple la création d'une voie verte, d'un GR de Pays et de sentiers du patrimoine ; engagement de la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » en Midi-Quercy).
  - . Les itinéraires de découverte, à identifier et valoriser : GR de Pays, sentiers, VTT, routes équestres, routes de découverte, routes à thèmes...

• Carte du patrimoine culturel et des éléments remarquables



## • **Enjeux pour le patrimoine culturel et les éléments remarquables non protégés**

### ▪ **Conforter et valoriser les formes urbaines des bourgs, villages et hameaux**

Cet enjeu concerne tous les villages et hameaux du territoire : ils constituent le témoignage et l'ossature de l'occupation humaine.

#### → **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement sur les bourgs, villages et hameaux :**
  - . stratégiquement prioritaires (voir les enjeux identifiés p.16-17),
  - . les plus fréquentés,
  - . les plus dégradés en matière d'entrées, et / ou
  - . sur lesquels il existe des projets d'aménagement en cours d'élaboration.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 12, 16, 17, 18 et 20, situées dans la « Boîte à outils ».
- Gérer finement les extensions urbaines autour de tous les bourgs.
- Valoriser les approches de ces bourgs à partir des routes de découverte, en priorité celles mentionnées sur la carte p.20.
- Travailler sur la qualité des entrées existantes des villages et hameaux en traitant simultanément tous les éléments d'occupation de l'espace.
- Adapter les espaces publics, à l'occasion des rénovations, aux attentes des « nouveaux » habitants (par exemple déplacements piétons et deux roues...).

### ▪ **Valoriser le patrimoine bâti existant isolé**

Cet enjeu concerne le grand (maisons, granges...) et le petit patrimoine bâti (non habitable comme pigeonniers, lavoirs, puits, moulins, calvaires...) disséminé sur le territoire hors bourgs et villages (traités précédemment).

Sa pérennité constitue un enjeu fort du Quercy-Rouergue.

Il s'agit de faire en sorte que ce patrimoine soit maintenu en état ; quand sa restauration est nécessaire qu'elle soit réalisée dans les règles de l'art ; que ce patrimoine soit, à chaque fois que possible, utilisé.

#### → **Prise en compte de cet enjeu :**

##### - **Agir prioritairement :**

- . dans certains sites répertoriés dans les autres enjeux : sites paysagers remarquables, placés sur des routes ou des chemins de découverte, en entrée de village...
- . dans les cas de menace de fortes dégradations ou de ruine, se donner les moyens d'engager des actions de sauvegarde adaptées au statut de propriété de l'édifice.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 12, 13 et 23, situées dans la « Boîte à outils ».
- Regrouper les différents recensements sur le patrimoine et les centraliser sur le terroir ; identifier les matériaux, les couleurs utilisés ainsi que les savoir-faire locaux.
- Mettre en place des actions de reconquête et de gestion le cas échéant.

- Mettre en réseau le patrimoine en le reliant à des itinéraires de découverte et en le rendant visible dans l'espace et accessible le cas échéant (gestion paysagère des abords).

▪ **Préserver et valoriser des paysages remarquables non protégés**

Cet enjeu concerne les sites mentionnés sur les cartes et d'autres qui pourront être recensés.

→ **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement sur :**

- . les grands paysages comme les vallées de l'Aveyron, de la Bonnette, de la Seye, de la Baye et affluents nord,
  - . des sites plus ponctuels du patrimoine culturel et naturel, comme St Symphorien, le site du village de Mouillac, le val de Bach, le site de la chapelle de Ste Eutrope,
  - . des sites protégés au titre des milieux naturels, dans le double but de préserver les paysages et de pérenniser, le cas échéant diversifier, les milieux.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 11, 28, 30 ainsi que toutes les fiches traitant de l'occupation des sols du paysage concerné.
- Approfondir les connaissances sur ces sites et sur les éléments qui font leur qualité.

- Mettre en place des politiques de préservation, y compris dans les documents d'urbanisme.
- Mettre en place des politiques de préservation ou de reconquête.
- Quelques espaces emblématiques comme la vallée de la Bonnette pourraient faire l'objet de schémas directeurs de sauvegarde.

▪ **Identifier et valoriser l'arbre et les végétaux symboliques du Pays**

Cet enjeu n'est pas localisé sur une carte.

Cet enjeu concerne les arbres isolés ou disposés en groupe ou en alignements, et situés en milieux urbains, le long des routes ou en milieu rural ouvert.

Il peut aussi concerner, plus rarement, des arbres implantés en milieu forestier ou en haie bocagère.

→ **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement sur :**

- . les routes bordées de platanes en alignement (de St-Antonin-Noble-Val à Caylus, de St-Antonin-Noble-Val à Espinas, aux abords de Verfeil...),
- . un recensement, non forcément exhaustif, d'arbres remarquables en milieu urbain et dans des parcs privés ; entreprendre des actions de sauvegarde et de renouvellement,
- . un recensement d'arbres isolés dans des prairies, à des carrefours de chemins ; entreprendre des actions de sauvegarde et de renouvellement.



- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations n° 3 (Communication) mais aussi n° 5 (Le maillage de haies), n° 6 et 26.
- Recenser des arbres remarquables et s'assurer de l'état sanitaire des végétaux en question.
- Mettre en place des actions de restauration si nécessaire et de gestion.
- Programmer le renouvellement des arbres notamment en milieu urbain ; travailler sur les espèces emblématiques à pérenniser.

- **Favoriser l'insertion de nouvelles constructions dans le paysage**

Cet enjeu concerne tous les villages et hameaux du territoire, notamment ceux qui font l'objet de demandes de constructions pour de l'habitat.

→ **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement :**

- . dans les Communes non couvertes par un document d'urbanisme et bénéficiant d'une demande foncière ; choisir un à plusieurs cas pour démarrer les actions relatives à cet enjeu.
  - . dans les Communes sur lesquelles un document d'urbanisme est en cours d'élaboration, afin que la charte Patrimoine et Paysages pour Demain puisse intervenir en temps utile.
  - . à deux niveaux : celui des décideurs qui doivent orienter des politiques et élaborer des recommandations ; celui des constructeurs qui seront invités à suivre des recommandations ou à appliquer des prescriptions.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 13, 14 et 18 situées dans la « Boîte à outils ».

- **Pour les projets d'habitation neuves :**

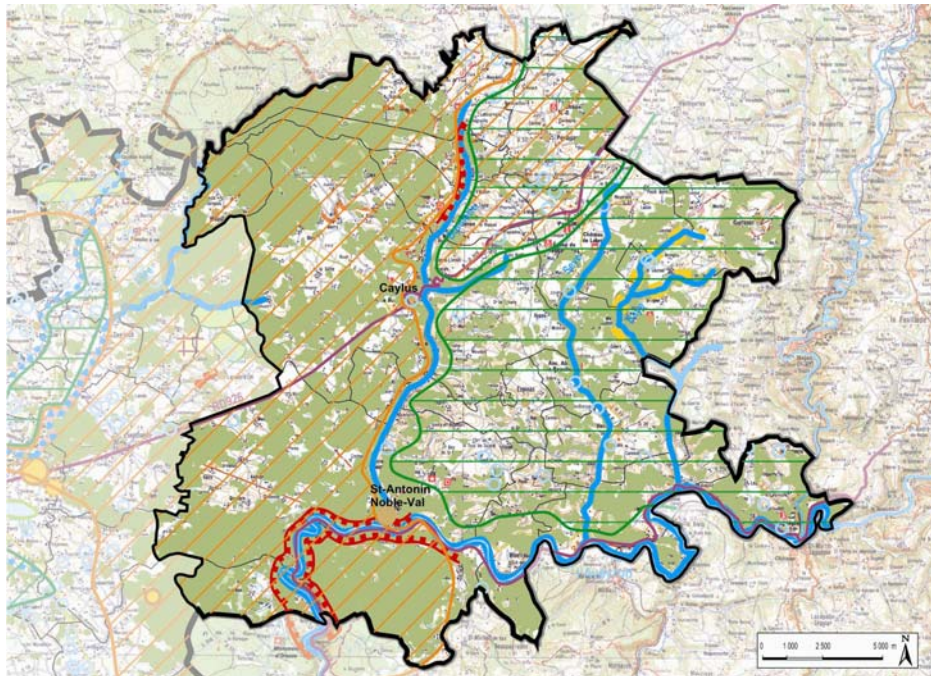
- Se poser les bonnes questions avant de construire, soit dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme, soit si la commune ne dispose pas de document d'urbanisme :
  - . dans quelles conditions et selon quelles modalités construire (dans les plaines ?, sur les crêtes ?, sur les pentes ?)
  - . avec quels matériaux et selon quels styles architecturaux ?...
  - . avec quels traitements de surfaces, de couleurs ?...
- S'adjoindre, lorsqu'il n'y a pas de documents d'urbanisme, les conseils de l'animatrice de la charte paysagère. Encourager les maires qui ont ce souci de construction de qualité, afin qu'ils soient secondés dans cette démarche.

• **Cartes du patrimoine naturel**

**PATRIMOINE NATUREL DES MILIEUX ORDINAIRES DU QUERCY-ROUERGUE**

**LEGENDE :**

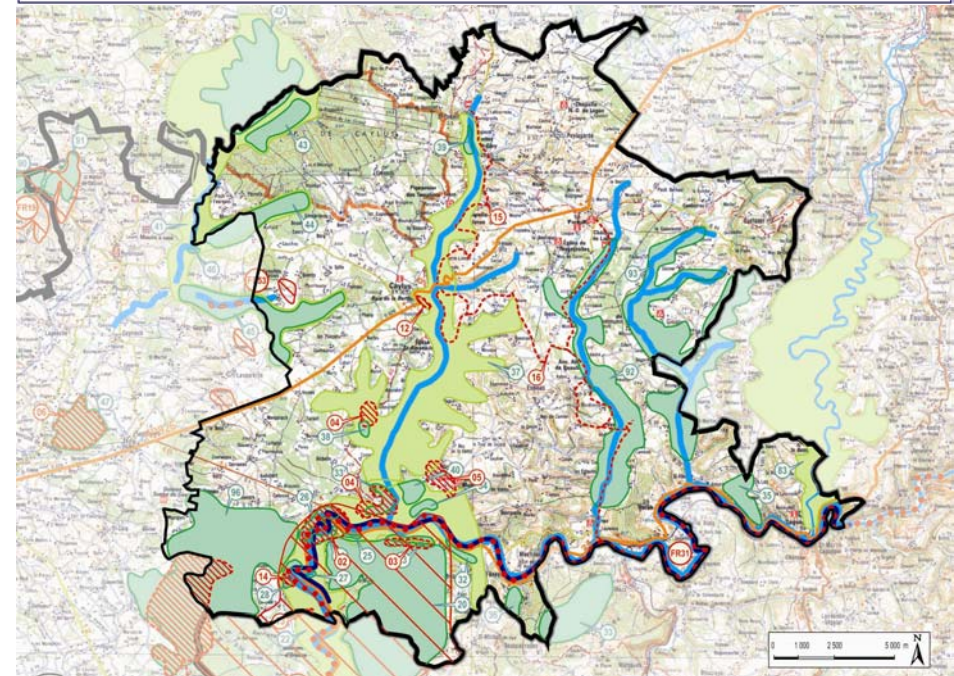
- |   |   |
|---|---|
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|   |  |



**PATRIMOINE NATUREL DES MILIEUX PROTEGES, ENS, ZNIEFF ET PSIC DU QUERCY-ROUERGUE**

**LEGENDE :**

- |   |   |   |
|---|---|---|
|  |  |   |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |   |
|  |   |   |
|  |   |   |
- (ENS) Espaces naturels sensibles ENS aménagés (zones inventoriées en 1989) :**
- 02 Le cirque de Bône, les parois du Capucin, de Monjo-Cam et de Santos-Festos
  - 03 Le roc d'Anglars et la falaise de Santos-Festos
  - 04 Les corniches de Pech-Dax, du calvaire et la vallée de la Gourgue
  - 05 Le roc Deymié et le cirque de Nibouzou
  - 12 Le cirque et le parc de Caylus
  - 14 Le cirque de Touryès
  - 15 La vallée supérieure de la Bonnette
  - 16 La vallée de la Seye
- Propositions de sites d'intérêt communautaire (PSIC, sites Directive Habitats, Natura 2000) :**
- FR51 Les Gorges de l'Aveyron, Causses proches et Vallée de la Vère
  - FR52 Les Causses de Gaussou et sites proches
  - FR53 Vallées du Birn, de l'Aveyron, du Viour, de l'Agout et du Gjou
- ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) de type 1 :**
- 20 La Causse d'Anglars
  - 21 Le Roc d'Anglars
  - 24 La Paroi de Manjo-Cam
  - 25 La Paroi de Santos-Festos
  - 26 Le Cirque de Bône et Paroi du Capucin
  - 27 Le Belvédère de Brousses
  - 28 Le cirque de Touryès
  - 29 Le Talon de Saïadaise et corniches de Ste-Sabine
  - 30 La vallée de Bonnant et forêt de Crezelles
  - 31 Les corniches de Pech-Dax, du calvaire et de Négro-Crabo
  - 32 Le Roc Deymié
  - 34 Le Travers de Pech-Mignon
  - 35 Le vallon Pech du Mas
  - 36 Le gouffre et la grotte de la Gourgue
  - 38 La grotte de Saint-Gery
  - 40 Le Cirque de Nibouzou
  - 41 Les vallées de Saint-Alby, Cantayrac et bois d'Aubrelong
  - 42 La vallée sèche de Poux-Négra
  - 43 La vallée sèche de Moullagal
  - 44 La vallée sèche de Saint-Symphorien ou vallée de Sietges
  - 45 La source de la Lère
  - 46 La Vallée de la Seye
  - 47 Les vallées de la Baye et du Jouyre
  - 48 La forêt de Bretou et Frau de Cazals
- ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) de type 2 :**
- 50 Les gorges de l'Aveyron
  - 51 La vallée de la Bonnette
  - 52 Le haut-bassin de la Lère ou vallée de la Lère-Morte
  - 53 La vallée de l'Aveyron (de Lagupie à Montelis et de Villefranche à Belcastel)



## • **Enjeux pour les éléments remarquables du patrimoine naturel protégé et non protégé**

### ▪ **Renforcer le réseau maillé de haies, de murets, de boisements pour assurer la diversité écologique**

Cet enjeu concerne toutes les formes de maillage dès lors qu'elles structurent les paysages et participent à la continuité des corridors écologiques. Doivent donc être pris en compte simultanément deux aspects : le patrimoine culturel (construction des murets, mode de tailles des haies...) et le patrimoine naturel (diversité des espèces, rareté...), dans toute analyse de site et phasage d'actions.

#### → **Prise en compte de cet enjeu :**

- Pour les murets de pierre sèche, agir prioritairement sur le Causse :
  - . le long des routes d'accès aux bourgs, aux villages, autour des urbanisations, puis le long des routes de découverte, des chemins,
  - . dans les sites répertoriés comme paysages remarquables.
- Pour les haies bocagères, agir prioritairement dans la partie rouergate du territoire :
  - . le long des routes d'accès aux bourgs, aux villages, autour des urbanisations, puis le long des routes de découverte, des chemins,
  - . dans les sites répertoriés comme paysages remarquables.
- Pour les haies arborées, agir prioritairement :
  - . le long des cours d'eau comme l'Aveyron et des autres cours d'eau structurants,
  - . le long de routes marquant le paysage (routes de crête par exemple),

. en milieu urbain et autour des fermes et des maisons isolées ; voir aussi les enjeux sur les arbres remarquables.

- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 5 (Le maillage de haies) et 6 (Les murets en pierre).
- Recenser selon des priorités géographiques, mutualiser les connaissances entre propriétaires, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres.
- Intervenir éventuellement de façon concertée sur des sites donnés (par exemple à la fois sur du muret et de la haie).
- Mettre en place des dispositifs permettant une gestion dans la durée.

### ▪ **Valoriser l'eau sous toutes ses formes**

Cet enjeu concerne toutes les manifestations de l'eau : rivières, ruisseaux, fossés, canaux, sources et eaux jaillissantes, lacs et retenues, étangs, lavognes, fontaines, et éléments bâtis liés à l'eau comme lavoirs, chaussées, ponts, moulins...

Il s'agit de rendre à l'eau courante et dormante son rôle paysager, mais aussi son rôle primordial dans les milieux naturels. Les milieux humides à préserver devraient constituer un enjeu majeur pour les années à venir.

→ **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement sur :**

- . la vallée de la Bonnette, puis de la Seye et de la Baye, en partant de ce qui a déjà été fait avec l'objectif de mettre en réseau les itinéraires ainsi créés,
  - . réfléchir à un projet concerté sur l'Aveyron,
  - . prendre spécialement en considération les milieux humides en les recensant et en les préservant, au moins dans un premier temps par un moratoire.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 23 (Le petit patrimoine lié à l'eau) à 26 (L'eau en milieu urbain).
- Préserver l'aspect sauvage des vallées de l'amont du bassin de l'Aveyron qui irriguent jusqu'à l'ouest du Pays.
- Mettre en exergue la faune et la flore liées à l'eau.
- Rendre l'eau plus accessible à partir des itinéraires existants.
- Participer à l'amélioration du bilan écologique (qualité et diversité) des points d'eau, lacs, étangs, retenues... notamment par des actions sur la gestion paysagère, qui doit aussi comprendre l'accessibilité et le cas échéant la signalisation à partir d'itinéraires existants, de villages.

• **Enjeux pour l'agriculture et le paysage**

Cet enjeu n'est pas cartographié.

▪ **Maintenir à travers une agriculture vivante, des paysages attractifs**

Cet enjeu concerne tous les espaces agricoles. Ils participent à l'ouverture des paysages du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron. Ces paysages ont tendance à se refermer rapidement quand les agriculteurs s'en vont.

Cependant les enjeux ne pèsent pas pareillement sur tous les secteurs : certains espaces possèdent une forte valeur agronomique (céréaliculture, élevage de bovins) et sont peu menacés ; d'autres peinent à se maintenir ouverts, sont gagnés progressivement par l'enfrichement. C'est prioritairement sur ces derniers que les enjeux s'exercent.

→ **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement de façon à trouver un équilibre** entre maintien de l'agriculture, maintien de la diversité des milieux et attractivité touristique. En effet la lutte contre l'enfrichement devrait se réaliser d'abord là où existent :
- . des enjeux socio-économiques agricoles (par exemple pour aider un agriculteur à s'installer ou à se développer),
  - . des enjeux de fréquentation touristique (par exemple dans la vallée de la Bonnette, de la Baye) ;

- . des enjeux de maintien de la diversité des milieux (par exemple sur le Causse d'Anglars),
- . en fonction de la connaissance d'agriculteurs ou de groupements volontaires.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 8, 9, 10 et 11 situées dans la « Boîte à outils ».
- Développer la filière bois par la gestion des bois et des haies.
- Développer une agriculture extensive chaque fois que cela est techniquement et économiquement viable (sauf volonté politique de porter un projet d'utilité publique ayant des visées complémentaires).

#### ▪ **Valoriser les savoir-faire agricoles traditionnels**

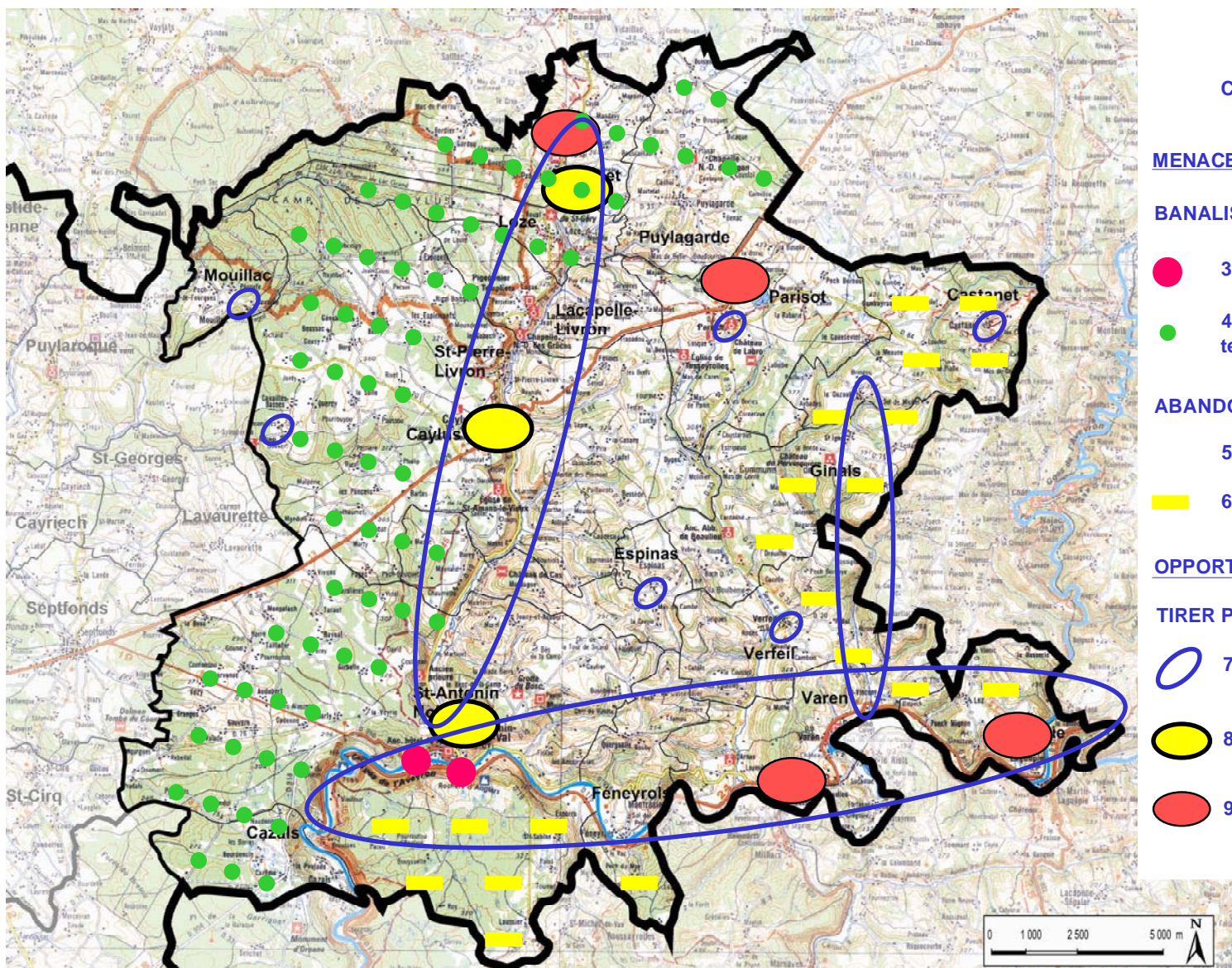
À travers la valorisation des savoir-faire, cet enjeu porte sur la diversité des paysages dans les formes parcellaires, sur la végétation, sur le bâti utilitaire comme les cabanes de vigne ou les séchoirs à tabac. Les savoir-faire permettront peut-être demain de pérenniser une activité agricole davantage tournée vers la demande des habitants qui s'installent actuellement en Quercy-Rouergue.

Cet enjeu consiste aussi à permettre chaque fois que possible aux modes de cultures respectueux des milieux naturels et des paysages de s'exprimer pleinement ; à les utiliser pour participer à la gestion des paysages, en priorité dans ceux où les risques d'enfrichement sont les plus importants. Il peut s'agir par exemple de la remise en culture de châtaigniers comme cela est projeté à Laguépie, ou de noyers.

#### → **Prise en compte de cet enjeu :**

- **Agir prioritairement sur** les projets portant sur des sites en mutation ou en déprise, et / ou sur des sites existants, proposés par des agriculteurs ou des groupements.
- Appliquer prioritairement les fiches de recommandations thématiques n° 8, 9, 10 et 11 situées dans la « Boîte à outils ».
- Recenser et capitaliser les expériences déjà menées ou en cours.
- Activer les réseaux de conseil et d'aides aux agriculteurs sur des sites et/ou des projets ciblés.

• **Carte de synthèse des enjeux**



**LEGENDE  
CARTE D'ENJEUX**

**MENACES**

**BANALISATION**

- 3. Du paysage par l'urbanisation
- 4. Du paysage par l'évolution des techniques agricoles

**ABANDON**

- 5. Patrimoine bâti en pierre
- 6. Déprise du territoire

**OPPORTUNITES**

**TIRER PARTI DU POTENTIEL**

- 7. Patrimoine existant
- 8. Croissance urbaine
- 9. Points d'entrées

## • Synthèse des enjeux

### ▪ Menaces

#### → Banalisation

- Risque de banalisation du paysage agricole périurbain. Ce risque se situe essentiellement autour de St-Antonin-Noble-Val. L'extension urbaine, même si elle reste modérée, devra s'intégrer dans le site tout en permettant à l'agriculture périurbaine de persister.
- Risque de banalisation du paysage rural par l'évolution des activités agricoles. Ce risque concerne surtout le Causse (correspondant à l'unité paysagère du Causse de Caylus) et la transition avec le Quercy Caussadais. Il est de trois natures :
  - . L'adaptation de la structure rurale traditionnelle aux contraintes de l'agriculture moderne nécessite souvent de simplifier à l'extrême le parcellaire, met par endroits en danger l'équilibre agronomique de sols fragiles.
  - . L'évolution des activités agricoles rend inexploitable les surfaces les plus difficiles à travailler. Ces terrains sont quelquefois délaissés. La végétation spontanée noie alors le parcellaire, l'efface.
  - . Privatisation de l'usage des espaces agricoles, forestiers : clôturage de vastes surfaces comme des parcelles pavillonnaires.

#### → Abandon

- Abandon territorial. Ce risque inclut et aggrave celui de banalisation du paysage rural. Il porte aussi sur la population, sur la structure urbaine, sur les activités... Il concerne :

- . La Marche Est du Tarn-et-Garonne sise dans le coude de l'Aveyron. Bien que proche de Villefranche-de-Rouergue, ce secteur souffre d'une érosion de la population, d'un manque de centralité urbaine, de voies traversantes, d'activités économiques motrices hors agriculture.
- . Le Causse d'Anglars.

### ▪ Opportunités

#### → Tirer parti...

- D'un potentiel patrimonial existant. Ce potentiel s'exerce dans les espaces qui cumulent des éléments de richesse patrimoniale. Il se crée alors une synergie entre ces éléments qui confère au territoire concerné un rôle d'entraînement pour le reste du territoire. Il s'agit :
  - . de la vallée de la Bonnette, sur laquelle la valorisation du patrimoine et de l'identité est en jeu comme axe de départ de la découverte du Causse et des collines du Rouergue ;
  - . de la vallée de l'Aveyron, dont les routes, le milieu naturel et le patrimoine urbain et bâti constituent un vecteur d'intérêt des visiteurs pour la découverte de ce secteur du Midi-Quercy, en relation avec les départements du Tarn et de l'Aveyron.
- D'un potentiel de croissance urbaine. Ce potentiel a été mis en exergue prioritairement autour des deux bourgs les plus importants, afin qu'ils jouent leur rôle moteur au sein du Quercy-Rouergue : St-Antonin-Noble Val et Caylus, et urbanisations associées.

- De certains points d'entrée. Ce potentiel existe dans la mesure où la relation avec les départements voisins et la mise en relation des politiques touristiques des départements est en jeu. Ces points se situent sur les axes de communication qui entrent dans le département et se focalisent sur les premiers bourgs : St-Projet, Parisot, Laguépie, Lexos.

### ▪ Conclusion

#### → On voit que ces enjeux :

- Mettent en avant des secteurs de convergence patrimoniale et culturelle mais aussi de flux, tels que la vallée de la Bonnette et la vallée de l'Aveyron, des éléments qui lient, structurent... En effet, le Quercy Rouergue, vaste et relativement peu peuplé, nécessite une forte ossature urbaine et viaire pour maintenir son attractivité, sa lisibilité. À ce titre les éléments tels que bourgs et villages, reliés par des routes et chemins de randonnées, les points de vue (liaisons visuelles)... sont un enjeu important du terroir.

Cependant, ces secteurs sans doute prioritaires ne doivent pas faire oublier que **le paysage se construit par l'assemblage d'une mosaïque de parcellaires, de micro-sites qui s'articulent entre eux.**

**La diversité des paysages et du patrimoine constitue le fondement du Pays et oriente le devenir du territoire.**

Le paysage constitue la partie visible de l'activité humaine, intimement mêlée en Midi-Quercy et particulièrement en Quercy-Rouergue, aux milieux naturels.

**Chaque partie du territoire porte le témoignage de ce dialogue entre activités et milieux.** Ce dialogue adapté aux contraintes locales a produit une diversité qui fait partie du patrimoine paysager, comme les savoir-faire.

Or, ce patrimoine est aujourd'hui en question du fait des évolutions rapides qui transforment les paysages et ses savoir-faire, qu'ils soient liés aux techniques de production agricoles ou aux techniques de construction ou de réhabilitation du bâti.

**Les enjeux sur le terroir du Quercy-Rouergue sont donc à prendre en considération à deux niveaux qui ne s'excluent pas mutuellement :**

- Sur les secteurs prioritaires pour le maillage et la structuration du territoire, où souvent **les thématiques et problématiques se cumulent** (par exemple la valorisation d'un site à la fois historique, spirituel, naturel...);
- Sur l'ensemble du territoire, où ce qui est en jeu, ce sont aussi, pour préserver la diversité et l'identité des sites, des thématiques simples mais importantes (par exemple l'agriculture durable...) et mises en réseau à l'échelle du terroir et du Pays.



# 3

## PROJET DE PAYSAGE



## • Les objectifs

Le projet-cadre de paysage du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron doit s'insérer dans la démarche de développement du Pays Midi-Quercy, et s'inscrire dans sa **charte de Développement Durable** à travers les objectifs suivants :

- **Ancrer le territoire de projet dans son environnement,**
- **Équilibrer la démographie et favoriser la cohésion sociale,**
- **Participer à un développement économique durable.**

Les enjeux définis dans le chapitre précédent ont permis de préciser les secteurs prioritaires et la nature des actions majeures à engager.

Il s'agit au travers de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain, comme outil de développement du territoire, de :

- **Développer la qualité globale du territoire, sa capacité d'accueil, d'attractivité, de cohésion**

- Créer et capitaliser la dynamique de développement autour de l'accueil de nouveaux habitants, de nouveaux services, de nouvelles ressources.
- Éviter la fracture qui s'esquisse entre l'Est et l'Ouest en construisant des actions de solidarité spatiale et sociale.
- Créer du lien entre les habitants et entre eux et les milieux naturels, au sein d'espaces accueillants.

. Le Quercy-Rouergue doit demeurer un territoire paysagèrement ouvert comme il est un territoire d'accueil d'influences diverses et de populations.

. Ecrins à ce maillage, tous les milieux naturels et leurs diversités sont à pérenniser.

. La valorisation des liens qui maillent le terroir participera à la valorisation de l'identité du terroir et à son attractivité.

. Cette valorisation des liens doit s'opérer à partir des pôles urbains et des grands axes routiers et naturels, et de pôle en pôle, rayonner jusqu'aux confins du Pays.

- **Affirmer une démarche d'avenir basée sur les capacités d'innovation des acteurs du territoire, pour agir sur son évolution qualitative**

La reconnaissance et la valorisation de la diversité patrimoniale du Quercy-Rouergue constituent une base de l'action, mais en constituent aussi une autre la reconnaissance des fragilités liées aux dynamiques actuelles d'évolution, et l'anticipation sur le devenir du territoire dans un esprit de développement durable conforme à la charte du Pays. Pour cela, le projet paysager a été conçu de manière globale et transversale, tout en faisant en sorte qu'il s'appuie sur les ressources, les potentiels et les savoir-faire locaux.

## • La stratégie

Elle ne vise pas à mettre en place un programme d'actions exhaustif sur tous les thèmes et tout le territoire, mais à lancer des actions qui produiront un effet d'entraînement.

- **Demeurer un territoire paysagèrement ouvert, un territoire d'accueil**

### → Lieux et actions prioritaires

- Lutter avec les agriculteurs contre les terres en déprise :  
Agir d'abord sur les sites structurants :
  - . autour des pôles d'équilibre et de leurs voies d'accès (Mouillac, Puylagarde, Parisot, Castanet, Verfeil-sur-Seye),
  - . autour des bourgs placés sur les axes de la Bonnette et de l'Aveyron,
  - . sur le Causse d'Anglars mais avec le souci de préserver l'environnement naturel.
- Gérer plus rationnellement bois, forêts et réseau hydrographique : les plus proches d'itinéraires et de sites emblématiques comme la vallée de la Bonnette, de la Baye, autour des villages.
- Mettre en place une signalétique directionnelle et promotionnelle adaptées au type de découverte souhaité.

- **Pérenniser tous les milieux naturels et leurs diversités**

Cet axe de travail nécessite essentiellement d'intégrer dans chaque action une dimension écologique : démarches HQE, prise en compte de la faune présente, plantation de végétaux autochtones.

- **Valoriser les liens qui maillent le terroir, les utiliser comme vecteurs de découverte du reste du territoire. Partir des pôles urbains et des axes structurants...**

... afin de conserver l'ossature indispensable à l'organisation de l'occupation humaine et à l'attractivité du territoire, ainsi qu'à la « surveillance » de ses milieux naturels.

### → Ce maillage est le suivant :

- *Bourgs et villages* : ils sont tous importants et doivent conserver leur capacité à être visibles, à accueillir de la population et des équipements.
- *Routes et chemins qui les relient les uns aux autres, avec les sites* : ils sont tous importants selon une hiérarchie et une cohérence de maillage à programmer.
- *Murets et haies bocagères* : à réhabiliter selon des priorités à définir (par exemple le long des routes, autour des villages, et selon leur capacité à former un maillage cohérent...).
- *Cours d'eau* : à entretenir et à rendre accessibles afin de faire se côtoyer réseaux hydrique et viaire.
- *Points de vues* : à conserver ou à reconquérir de façon à former un réseau cohérent ainsi qu'une logique d'itinéraire de découverte (ne pas émietter les actions mais les concentrer en priorité là où d'autres actions concomitantes sont menées).
- *Éléments ponctuels emblématiques* : une liste pourrait être mise au point des éléments qui sont à la fois importants et que l'on souhaite

restaurer et / ou montrer. Il s'agit aussi bien d'éléments bâtis (châteaux...), que d'éléments naturels (falaises...) ou de sites d'activités.

### → **Lieux et actions prioritaires**

#### - *Sites urbains par ordre décroissant :*

- . bourgs chefs lieux de cantons : Caylus et St-Antonin-Noble-Val.
- . pôles d'équilibre : Parisot, Puylagarde, Verfeil, Castanet, Mouillac, Espinas.
- . pôles d'équilibre secondaires : Saillagol, La Salle, Le Cuzoul, St Igne, Servanac, Duges-Molinier, Cambayrac, etc.

#### - *Routes par ordre décroissant :*

- . RD115, RD19, RD926 puis les départementales de liaison locale en particulier les RD33, RD84, RD20, RD75 et RD97.

#### - *Murets de pierre :*

- . aux abords des bourgs et villages cités précédemment et de leurs itinéraires d'accès depuis les départementales,
- . le long des routes départementales citées précédemment, surtout les RD926 et RD20...
- . et autour de sites emblématiques comme St Symphorien, les grottes de St Géry, la chapelle Notre-Dame de Lugan...

#### - *Haies bocagères :*

- . aux abords des villages situés dans l'espace central du terroir et le long des routes départementales et chemins balisés de ce même espace – choisir des sites de paysages remarquables pour y mener des actions complètes – choisir aussi des sites où d'autres actions sont menées pour les compléter (par exemple travail sur les sièges d'exploitations).

#### - *Cours d'eau :*

- . en priorité la Bonnette, puis la Seye ensuite la Baye et leurs affluents.
- . Aveyron à traiter à part à l'échelle du Pays.

#### - *Points de vue :*

- . ceux situés le long des routes prioritaires citées précédemment de façon à gérer des itinéraires complets.
- . puis ceux donnant sur des sites emblématiques ou des monuments d'importance Pays.

#### - *Éléments ponctuels emblématiques :*

- . châteaux de Cornusson, abbaye de Beaulieu, St Symphorien...
- . sites plus confidentiels comme la chapelle Notre-Dame des Grâces,
- . sites d'activités : ancienne carrière des ciments Lafarge...

### ▪ **Programmer des actions pluri-thématiques sur des sites remarquables**

Ces démarches visent à mener simultanément, sur un site prioritaire, plusieurs actions de façon à obtenir un effet de synergie et à promouvoir un site pilote de la démarche paysagère.

### → **Lieux et actions prioritaires**

- Les sites sur lesquels ces démarches seront menées prioritairement, sont :

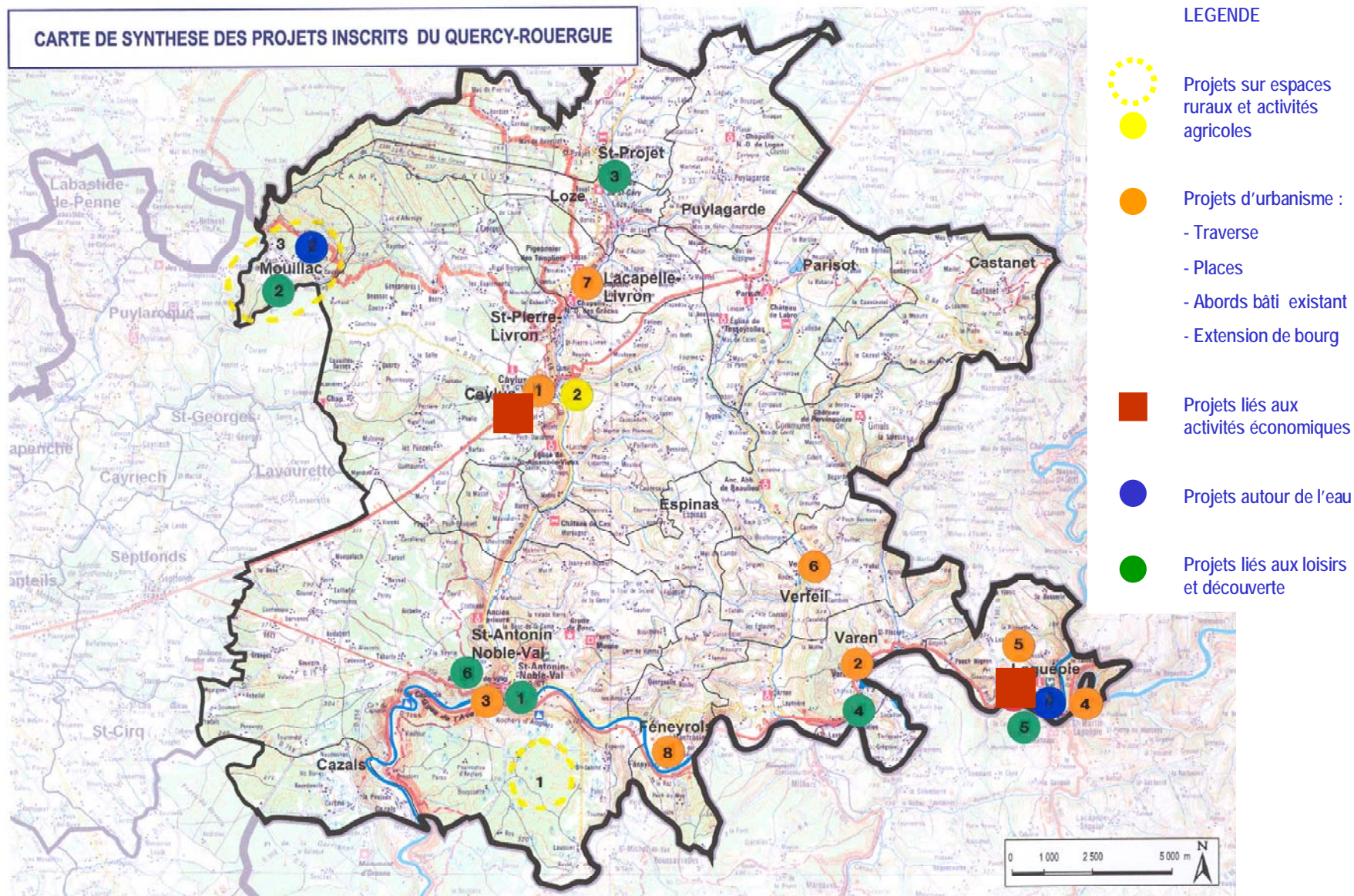
- . la vallée de la Bonnette, l'ensemble patrimonial et naturel ;
- . la vallée de la Baye et ses affluents comme site de nature, dans la partie de Varen au Cuzoul ;
- . l'axe plaine de l'Aveyron, essentiellement valorisation de la route et accès aux sites et villages.



# 4

## PLAN D' ACTIONS

• Carte de synthèse des projets Pays inscrits au Contrat de Pays en 2004 / 2006





## • Les actions en cours

Cette carte synthétise les projets en cours et à venir à échéance de 2 ans (jusqu'en 2006) inscrits dans le Contrat de Pays, sur le territoire du Quercy-Rouergue. Elle permet de visualiser :

- tous les projets lancés dans le cadre du Contrat de Terroir en 2003 « année de préfiguration »,
- tous les projets inscrits au Contrat de Pays pour l'année 2004,
- tous les projets pressentis dans le cadre du Contrat de Pays pour les années 2005 et 2006.

### ▪ Légende commentée de la carte

LOGOS JAUNES : PROJETS SUR L'ESPACE RURAL ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES

1. Valoriser l'expérimentation d'une association foncière pastorale
2. Création d'un réseau de chaleur au bois à Caylus (voir les incidences paysagères)
3. Valorisation et préservation de l'orchidée à Mouillac.

LOGOS ORANGE : PROJETS D'URBANISME ET DES FORMES URBAINES

1. Étude sur l'aménagement global du centre-bourg de Caylus
2. Étude pour l'aménagement du centre médiéval de Varen
3. Réhabilitation du centre historique de St-Antonin-Noble-Val
4. Aménagement global du bourg de Laguépie
5. Aménagement d'un lotissement communal de haute qualité paysagère à Laguépie
6. Aménagement global du centre bourg de Verfeil-sur-Seye
7. Aménagement de la rue de la halle au cimetière à Lacapelle-Livron
8. Restauration de l'église St-Jean-Baptiste de Féneyrols.

LOGOS ROUGES : PROJETS LIES AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1. Projet pilote - Aménagement paysager de la zone d'activités de Caylus
2. Station d'étude expérimentale de la châtaigneraie à Laguépie.

LOGOS BLEUS : PROJETS AUTOUR DE L'EAU

1. Reconstruction du mur du quai à Laguépie
2. Atelier d'écriture et édition sur les thèmes eau-arbre-mémoire des lieux à Mouillac.

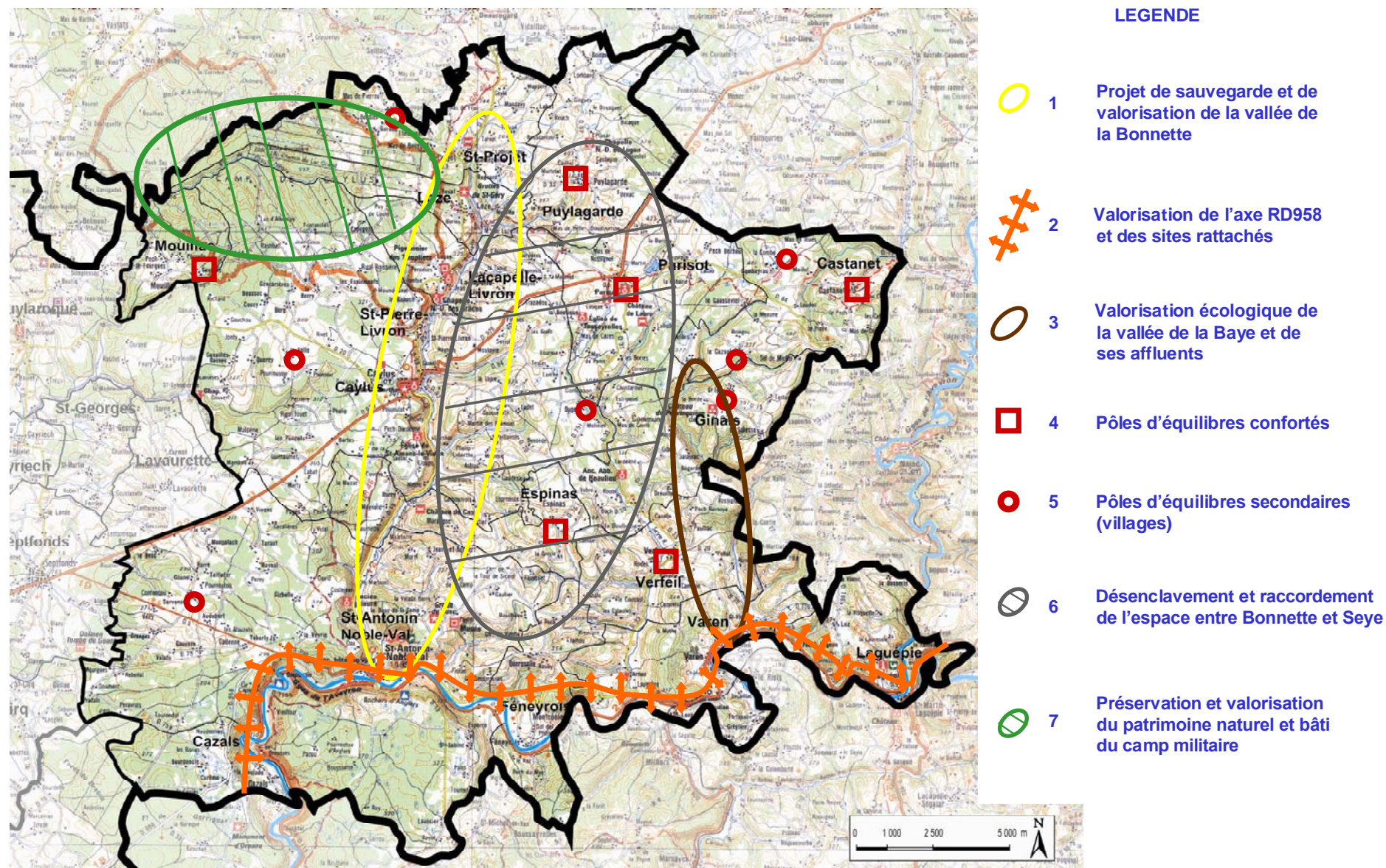
LOGOS VERTS : PROJETS LIES AUX LOISIRS ET A LA DÉCOUVERTE

1. Étude pour la création d'un parc naturel d'activités de pleine nature à St-Antonin-Noble-Val
2. Aire de détente et de découverte à Mouillac
3. Projet pilote - Valorisation des abords et silhouette du village, à St-Projet
4. Étude pour la création d'un pôle de loisirs actifs sur le site de Varen-Lexos
5. Création d'un centre de randonnée et d'activités de pleine nature à Laguépie
6. Promotion du site de St-Antonin-Noble-Val pour les activités de pleine nature.

### ▪ Constats et conclusion sur les projets du Contrat de Pays

- Peu de projets lancés sur l'espace rural, concernant les activités agricoles ; le projet de l'AFP du Causse d'Anglars est à signaler.
- Très forte proportion des projets lancés et pressentis dans le prochain Contrat de Pays 2005/2006 sur l'urbanisme, prenant en compte les traverses de bourgs, les places, les abords de bâti existant, mais aussi les extensions de bourgs, la restauration du bâti ancien, etc. De plus ces projets se concentrent sur les principaux bourgs du territoire.
- Les projets élaborés sur d'autres thèmes restent souvent expérimentaux, portés par la collectivité supra-communale.
- Peu de projets liés aux loisirs et à la découverte du territoire.

• **Carte des propositions d'actions complémentaires du Plan de paysage**



## • Les propositions d'actions complémentaires du Plan de paysage

Ces propositions **prioritaires** complètent les actions déjà engagées dans le Contrat de Pays et dans d'autres procédures, d'un point de vue géographique et thématique (territoires non couverts par les actions inscrites, thèmes non traités).

Elles complètent aussi les « actions Pays » et certains projets pilotes qui seront menés à l'échelle du Pays, y compris sur le Quercy-Rouergue et les Gorges de l'Aveyron (cf. le Plan de paysage de Pays).

Parmi les « actions Pays », celles qui présentent un intérêt majeur sur ce terroir sont les actions de signalétique, de mise en synergie des actions agricoles et agri-environnementales, également celles consistant à capitaliser des techniques de restauration du patrimoine bâti.

Les propositions d'actions complémentaires du « Plan de paysage » resituent la dynamique de projets à l'échelle du terroir, en privilégiant en général les actions concertées faisant intervenir plusieurs thèmes d'actions de façon croisée.

**Ces actions complémentaires proposées par le Plan de paysage sur le terroir du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron sont susceptibles d'être éligibles au titre de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain.**

L'énumération qui suit n'est pas exhaustive. Elle peut être amendée et enrichie par la suite. Ces suggestions sont données sans ordre préétabli.

### ▪ **Établissement d'un projet de sauvegarde et de valorisation de la vallée de la Bonnette**

Contenu :

- Recensement des richesses naturelles et patrimoniales,
- Actions de sauvegarde du bâti, de réouverture paysagère, de remise en état du parcellaire (murets, haies), d'ouverture de chemins, de signalisation de villages...
- Connaissance et protection de la ressource en eau,
- Connaissance et protection des éléments spécifiques du milieu naturel comme les grottes, les falaises,
- Aménagement qualitatif de la RD19 de St-Antonin à Beauregard (Lot) : gestion de la végétation des abords, replantation de platanes en alignements, aménagement de points de vue et signalétique des sites à proximité, aires d'arrêts sur les carrefours, etc.

- **Établissement d'un projet de valorisation de l'axe RD 958 et des sites situés le long de cet axe, dans la vallée de l'Aveyron**

Contenu :

- Gestion des abords de la RD958,
- Signalisation et raccordement aux villages et bourgs côtoyés et traversés, aux sites, aux accès à l'Aveyron, aux équipements existants et en projets,
- Aménagement paysager de cet itinéraire de façon à donner un rythme plus régulier, marquer les carrefours, homogénéiser les plantations, marquer les entrées de villages, affirmer les vues...
- Gestion des coteaux nord aux endroits où ils s'enfrichent, aménagement des vues sur les éléments les plus importants,
- Aménagement des aires d'arrêts,
- Réflexion sur le rôle que pourraient jouer des sites comme Lexos, également porte du Tarn, ou Féneyrols et Cazals.

- **Établissement d'un projet de valorisation écologique de la vallée de la Baye et de ses affluents**

Contenu :

Dans l'esprit du projet envisagé sur une partie de cette vallée, il s'agit de comprendre et de préserver la diversité écologique de cette vallée, d'en contenir et d'en encadrer la fréquentation par le public touristique.

- **Confirmer le rôle de pôle d'équilibre constitué par les bourgs de Castanet, Parisot, Puylagarde, Verfeil, Mouillac, Espinas**

Contenu :

- Aménagements urbains d'entrées et de traverses de bourgs,
- Aménagements de l'environnement de ces bourgs de façon à mettre en scène les silhouettes et s'assurer qu'elles sont vues depuis les sites avoisinants,
- Actions pour lutter contre la déprise, autour des bourgs et le long des itinéraires d'accès,
- Signalétique directionnelle plus efficace,
- Urbanisations nouvelles concertées et de qualité HQE (par exemple éco-hameaux).

- **Pôles d'équilibre secondaires**

Contenu :

- Études et aménagements légers sur St Igne (Ginals), le Cuzoul (Castanet), Servanac (St-Antonin-N.Val), Saillagol (St-Projet), Duges (Caylus), Cambayrac (Castanet),
- Mise en scène de ces villages dans leur site ; confortement de leur visibilité dans l'espace depuis les points de vue avoisinants,
- Actions pour lutter contre la déprise, autour des bourgs et le long des itinéraires d'accès,
- Signalétique directionnelle plus efficace,
- Urbanisations nouvelles concertées et de qualité HQE (par exemple éco-hameaux).

- **Désenclavement et raccordements de l'espace central entre Bonnette et Seye**

Contenu :

- Hiérarchisation des routes existantes,
- Adaptation de la signalétique directionnelle et indicatrice à cette hiérarchie,
- Aménagement prioritaire des routes les plus importantes en leur donnant une identité commune (accotements similaires, plantations identiques...).

- **Réfléchir avec les gestionnaires du camp militaire à une préservation et valorisation du patrimoine naturel et bâti présent sur son territoire**

Contenu :

- Recensement des inventaires et actions déjà réalisés,
- Recensement des risques liés à l'activité militaire sur le bâti,
- Programme d'actions pluriannuel et/ou de procédures visant à préserver le patrimoine, élaboré en partenariat avec les acteurs locaux.



# 5

## OUTILS POUR L'ACTION





## • Les palettes végétales préconisées sur le terroir du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron

Quelles essences végétales choisir sur le terroir du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron ?

Les listes d'essences végétales proposées ci-après sont issues des documents suivants, édités par le CAUE\* du Tarn-et-Garonne :

- . Plaquette de propositions de palettes végétales,
- . Arbres & Paysages en Tarn-et-Garonne,
- . Étude paysagère sur la Commune de Caylus

complétées par le travail effectué dans le cadre de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain : travail de terrain, recueils de connaissances d'usagers locaux et de personnes, ressources...

\* Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

### ▪ Coteaux du Rouergue

#### → Arbres caduques

- Chêne pédonculé – *Quercus robur*
- Chêne pubescent « truffier » – *Quercus pubescens*  
ponctuellement sur les terrasses dominant la Lère et l'Aveyron
- Peuplier tremble – *Populus tremula*
- Frêne plusieurs espèces – *Fraxinus excelsior*
- Châtaignier – *Castanea sativa*
- Érable champêtre – *Acer campestre*
- Noyer – *Juglans regia*
- Fruitier de production : cerisier, pommier, poirier, prunier, cognassier, pêcher : choisir des essences représentatives du « terroir » et les variétés locales,
- Fruitier sauvage : Noisetier – *Coryllus colurn*, Pommier - *Malus sylvestris*, Merisier – *Prunus avium*
- Cormier plusieurs espèces – *Sorbus torminalis, domestica*
- Tilleul – *Tilia*
- Marronnier – *Aesculus hippocastanum*
- Platane – *Platanus orientalis*
- Orme – *Ulmus campestris*

**→ Arbres persistants**

- Pin parasol – *Pinus pinea* sur les terrasses dominant la Lère et l'Aveyron

**→ Arbustes caduques**

- Viorne – *Viburnum lantana*
- Cornouiller – *Cornus sanguinea*
- Aubépine – *Crataegus*
- Cognassier – *Cydonia vulgare*
- Sorbier des oiseleurs – *Sorbus aucuparia*
- Néflier – *Mespilus*
- Cytise – *Laburnum*
- Lilas – *Syringa vulgaris*
- Alisier – *Sorbus*
- Prunellier – *Prunus spinosa*

**→ Arbustes persistants**

- Laurier « sauce » – *Laurus nobilis*
- Fusain – *Euonymus europaeus*
- Laurier tin – *Viburnum tinus*
- Genêt – *Cytisus scoparius*

**Pentes du Causse****→ Arbres caduques**

- Chêne pubescent – *Quercus pubescens*
- Ponctuellement Chêne pédonculé – *Quercus robur*
- Érable champêtre – *Acer campestre*
- Aulne plusieurs espèces – *Alnus globosa, cordata, microphylla*
- Frêne – *Fraxinus excelsior* conduit en « tétard » pour le fourrage des animaux
- Charme – *Carpinus betulus*
- Cormier plusieurs espèces – *Sorbus torminalis, domestica*
- Orme – *Ulmus campestris*
- Marronnier – *Aesculus hippocastanum*
- Platane – *Platanus orientalis*
- Fruitier sauvage : Noisetier – *Coryllus colurn*, Pommier – *Malus sylvestris*, Merisier – *Prunus avium*
- Noyer commun – *Juglans regia*
- Érable de Montpellier – *Acer monspessulanum*
- Érable sycomore – *Acer pseudoplatanus*
- Érable plane – *Acer platanus*

**→ Arbres persistants**

- Pin parasol – *Pinus pinea*

**→ Arbustes caduques**

- Cornouiller – *Cornus sanguinea*
- Aubépine – *Crataegus*

- Cormier – *Sorbus*
- Troène – *Ligustrum vulgare*
- Alaterne – *Rhamnus alaternus*
- Cerisier mahaleb – *Prunus mahaleb*
- Pistachier térébinthe – *Pistacia*
- Alisier – *Sorbus torminalis*

#### → Arbustes persistants

- Genévrier – *Juniperus communis, oxucedrus*
- Buis – *Buxus sempervirens* forment des « bouissières ».

### Paysage de vallées

#### → Arbustes caduques

- Chêne pédonculé – *Quercus robur*
- Aulne plusieurs espèces – *Alnus glutinosa, microphylla*
- Peuplier noir – *Populus nigra*
- Peuplier blanc – *Populus alba*
- Peuplier tremble – *Populus tremula*
- Saule blanc – *Salix alba*
- Charme – *Carpinus betulus*
- Fruitiers de production : pommier, poirier, prunier, kiwi : choisir des essences représentatives du « terroir » et les variétés locales
- Mûrier blanc – *Morus alba*

#### → Arbres persistants

- Pin parasol – *Pinus pinea* sur les terrasses dominant la Lère et l'Aveyron

#### → Végétation pour haie champêtre

- Cornouiller sanguin – *Cornus sanguinea*
- Viorne – *Viburnum*
- Prunellier – *Prunus spinosa*
- Frêne – *Fraxinus*
- Érable – *Acer*

#### → Ripisylve

- Aulne – *Alnus*
- Saule blanc – *Salix alba*
- Saule marsault – *Salix caprea*
- Peuplier blanc – *Populus alba*
- Peuplier noir – *Populus nigra*
- Peuplier tremble – *Populus tremula*
- Sureau – *Sambucus nigra*

### Causse

#### → Arbres caduques

- Chêne pubescent – *Quercus pubescens*
- Érable de Montpellier – *Acer monspessulanum*
- Érable sycomore – *Acer pseudoplatanus*

- Érable plane – *Acer platanus*
- Érable champêtre – *Acer campestris*
- Cormier (plusieurs espèces)
- Noyer commun – *Juglans regia*

→ **Arbres persistants**

- Ponctuellement Chêne vert – *Quercus ilex*

→ **Arbustes caduques**

- Cornouiller sanguin – *Cornus sanguinea*
- Aubépine – *Crataegus*
- Cormier – *Sorbus*
- Troène – *Ligustrum vulgare*
- Alaterne – *Rhamnus alaternus*
- Cerisier mahaleb – *Prunus mahaleb*
- Pistachier térébinthe – *Pistacia*
- Alisier – *Sorbus torminalis*

→ **Arbustes persistants**

- Genévrier – *Juniperus communis, oxucedrus*
- Buis – *Buxus sempervirens* forment des « bouissières ».

Ce Plan de paysage comporte une Annexe, disponible sur le site internet du Pays Midi-Quercy.